
Séance du 18 juin 2026

N° 2026.23

Objet : Aides aux familles

Date Convocation	de	Le dix-huit juin deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis.
10 juin 2026		Etaient présents : Mme Patricia SAINT-VENANT, Mme Aliette GEAIRON Mme Jocelyne LECROQ, Mme Aline LARGEAU, Mme Marie DABURON, Mme Coralie FLAIS, Mme Julie RIOLLET, Mme Emmanuelle CHARRIER, Mme Françoise BIGOT, M. Alain ONDET, Mme Jacqueline DUPRAT, Mme Guylène BIGOT, M. Jean-Marie GUIDOUX.
Nombre conseillers	de	
En exercice :	17	
Présents :	13	Absents excusés : Mme Caroline ALADENISE, Mme Alexandra PORCHERON, Mme Catherine GAY, Mme Aurélie SCHEMEL.
Représentés :	00	Secrétaire de séance : Mme Aline LARGEAU.
Votants :	13	

Présentation par Mme Patricia SAINT-VENANT, Vice-Présidente, de trois demandes d'aide financière pour des familles en difficultés.

***Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :***

- ***D'accorder les aides suivantes :***
 - **250€** à une personne domiciliée à Monts, pour le paiement partiel de son loyer ;
 - **300€ €** à une personne domiciliée à Monts, pour le paiement partiel d'une facture de plomberie ;
 - **300€ €** à une personne domiciliée à Monts, pour le paiement partiel de son loyer ;

Ces aides seront versées sur le compte des créanciers et imputées à l'article 65138/424/SA du budget.

- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cedex 1) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Aline LARGEAU**

**La Vice-Présidente,
Patricia SAINT-VENANT**

